Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024
ID : 038-200030658-20240212-2024_13-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/13 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 6 février 2024
Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Christian Roux, Pierrick Bonenfant.
Suppléants avec voix délibérative : Jocelyne Haut, Marc Giraud
Suppléants sans voix délibérative : Jean-Luc Granier
Pouvoirs : Lydia Palazzi Vallier à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Caroline Fiorucci à Jérôme Fauconnier, Véronique Méneghin Caprio à Eric Furmanczak, Béatrice Vial à Eric Bernard, Anne-Marie Fitoussi à Marie-Pierre Drain.
Votants : 38 Pour : 38

OBJET : DISPOSITIF VACANCES SOLIDAIRES COLLECTIVES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ISERE (CAF) POUR L'ESPACE DE VIE SOCIALE (EVS) MIXAGES ET LE CENTRE SOCIAL (CS) LE GRANJOU-MAISON DES HABITANTS

Le Granjou et Mixages mettent en place plusieurs sortie découverte/an ainsi qu'un séjour vacances solidaires collectives en août en partenariat avec les travailleurs sociaux du Département.
Les objectifs de ces actions sont fixés par la CAF :

- Accompagner la fonction parentale et concerner des enfants ou des jeunes et leurs parents (éventuellement les grands-parents)
- Associer les acteurs contribuant sur le même territoire à un accompagnement de la fonction parentale et réaliser ces projets en collaboration avec eux
- Avoir un réel caractère familial
- Avoir un intérêt social et préventif.

Pour les sorties découverte, un montant forfaitaire prévisionnel de 430 euros par sortie, dans la limite de 80 % du budget, est accordé par la CAF.
Pour le séjour vacances, la CAF verse un montant forfaitaire de 20 euros par personne et par jour dans la limite de 80 % du budget.
Les sorties découverte et le séjour vacances solidaires font donc l'objet d'une demande de subvention auprès de la Caisse des Allocations Familiales dont le budget est le suivant :

Pour MIXAGES : 3 sorties découvertes prévues en 2024

Dépenses		**Recettes**	
Prestation	600 €	Recettes Familles	400 €
Matériel		**Caisse d' Allocations Familiales**	**1 290 €**
transport	2200 €	Communauté de communes	1110 €
TOTAL	**2800 €**	**TOTAL**	**2800 €**

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024
ID : 038-200030658-20240212-2024_13-DE

Pour le GRANJOU : 4 sorties découvertes + 1 séjour de 3 jours prévu en 2024

Dépenses		Recettes	
Prestation	3 400 €	Recettes Familles	410 €
Matériel		**Caisse d'Allocations Familiales**	**2 920 €**
transport	750 €	Communauté de communes	820 €
TOTAL	**4 150 €**	**TOTAL**	**4 150 €**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à solliciter la CAF de l'Isère à hauteur de 4 210 €
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 12 février 2024
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/2/24 *et de sa publication le* 19/2/24